



Protection Juridique Véhicule Police circulation

LA GARANTIE ALL RISK :

“Tout ce qui n'est pas exclu est couvert”.(couverture mondiale)

Ce principe ALL RISK vous offre des couvertures encore plus larges !

Vous bénéficiez de l'assistance juridique depuis l'achat du véhicule jusqu'à la vente de celui-ci.

GARANTIES :

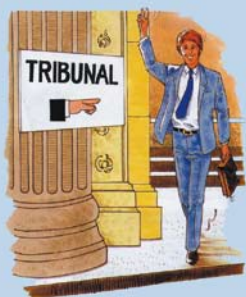
- Protection Juridique ALL RISK
- Insolvabilité du tiers responsable
- Caution pénale
- Avance de fonds Belgique/étranger
- Avance de la franchise des polices R.C. :
exemple : R.C. exploitation, R.C. familiale, etc.
- Rapatriement pour tous les véhicules suite à un accident de circulation survenu à l'étranger
- Frais d'expertise en cas d'achat d'un véhicule d'occasion

PROTECTION JURIDIQUE POUR :

- Le véhicule désigné (et la voiture de remplacement)
- Les personnes assurées :
 - les conducteurs du véhicule
 - les personnes transportées gratuitement
- Les marchandises transportées à titre gratuit
- La famille en tant que participant à la circulation :
 - piéton, cycliste
 - conducteur ou passager de véhicules automoteurs appartenant à des tiers

GARANTIE CONDUCTEUR :

- Si vous n'êtes pas propriétaire d'un véhicule, possibilité de souscrire cette garantie seule.



D.A.S. - Protection Juridique

Siège social

D.A.S. Bruxelles

Avenue Lloyd George 6
1000 Bruxelles
Tél. 02/645.51.11
Fax 02/640.77.33
www.das.be
info@das.be

Bureaux régionaux

D.A.S. Bruxelles

Avenue Lloyd George 6
1000 Bruxelles
Tél. 02/645.51.00
Fax 02/645.51.10
brabant@das.be

D.A.S. Liège

Boulevard Frère-Orban 23
4000 Liège
Tél. 04/223.53.00
Fax 04/223.53.97
liege@das.be

D.A.S. Charleroi

Avenue Jean Mermoz 29 Bte C
6041 Gosselies
Tél. 071/30.76.96
Fax 071/30.76.94
charleroi@das.be

D.A.S. Antwerpen

Le Grellelei 5
2600 Antwerpen
Tél. 03/239.38.00
Fax 03/230.29.65
antwerpen@das.be

D.A.S. Gent

Coupure 107
9000 Gent
Tél. 09/233.56.58
Fax 09/233.54.27
gent@das.be

Votre courtier

Votre Protection Juridique “Véhicule”



le bon choix,
la meilleure qualité

FP502 - 02/2008

Litige

Véhicule Recours civil

Lors d'un accident, Monsieur Eric D. voit son véhicule endommagé et est également grièvement blessé. L'expert, désigné par la compagnie d'assurances, considère son véhicule comme "sinistre total" et lui offre 2.000,00 €.

Monsieur Eric D. ne peut acheter un véhicule similaire pour cette somme et souhaite la réparation.

La proposition de la contrepartie est insuffisante et notre assuré porte l'affaire devant le tribunal. Grâce à la défense efficace de la D.A.S., l'assuré a obtenu gain de cause pour la réparation de son véhicule (3.000,00 €) et a également obtenu un pourcentage élevé pour le taux d'incapacité de travail.



Pour défendre son assuré, la D.A.S. a payé énormément :

Frais et honoraires d'avocat 9.800,00 €



9 caractéristiques importantes de la D.A.S.

- **L'indépendance totale**
Aucun conflit d'intérêts
- **La spécialisation en Protection Juridique**
Des juristes spécialisés et expérimentés
- **Un haut niveau de qualité**
La perfection dans les moindres détails
- **La décentralisation : 5 bureaux régionaux**
Bruxelles-Liège-Charleroi-Anvers-Gand
- **Un service d'exception**
La disponibilité et la communication en sont les mots-clés
- **La représentation internationale dans 17 pays**
Une structure solide et un service sans frontières
- **Le pionnier depuis 1917**
Avec la D.A.S., vous avez toujours 2 longueurs d'avance
- **La défense des intérêts**
La Protection Juridique au service du client
- **La crédibilité**
Une vision à long terme

Litige

Contrats Véhicule

À la suite d'un accident, dont il était entièrement responsable, notre assuré, Monsieur D., fait réparer son véhicule.

Lorsqu'il en reprend possession, il constate, avec stupeur, que la nouvelle couleur de l'aile n'est pas celle d'origine.

Il a fallu l'intervention énergique des gestionnaires du département juridique de la D.A.S. pour que le carrossier recommence le travail et ce, entièrement à ses frais.



Pour défendre son assuré, la D.A.S. a payé :

Frais de gestion interne	250,00 €
Frais de contre-expertise	425,00 €
Total	675,00 €

Quelques exemples de litiges dans lesquels la D.A.S. intervient régulièrement :

De l'achat à la vente de votre véhicule, roulez en toute tranquillité !

- Achat et vente (également à un particulier), financement, leasing, livraison non-conforme, vice caché, défaut de fabrication.
- Litiges avec : station-service, car-wash, transformation (tuning, installation de LPG, hi-fi, GPS, suspension sport – jantes larges, kit sport, puces électroniques,...).
- Entretien, réparation.
- Accident en Belgique et à l'étranger : la récupération intégrale du dommage matériel et corporel, la caution pénale, l'avance de fonds....
- Défense civile (sous réserve d'intervention de la R.C.).
- Défense pénale, y compris en l'absence d'un accident de circulation.
- Défense administrative (DIV, le contrôle technique, le retrait du permis de conduire, l'immatriculation,...).
- Litiges en rapport avec le véhicule en leasing.
- Litiges avec les compagnies d'assurances tels que R.C., Dégâts matériels, Vol, Assistance, Revenu Garanti, Hospitalisation,...

Votre famille est mieux protégée : vous, votre partenaire et vos enfants

- Conducteur ou passager à titre privé ou professionnel d'un véhicule ne vous appartenant pas : camion, camionnette, taxi, train, tram, bus, métro, bateau, avion, montgolfière, jet ski, hors-bord, deux-roues, quad, véhicule de location et de rallye,...
- Les cas de joy-riding (conduite à votre insu par votre enfant mineur d'âge du véhicule assuré).
- Victime ou responsable d'un accident en tant que piéton ou cycliste.

Litige

Véhicule Défense pénale

Monsieur C. est responsable d'un accident de voiture ayant grièvement blessé deux personnes.

Le parquet poursuit notre client pour coups et blessures involontaires. Il demande au ministère public de lui infliger une forte amende ainsi que le retrait de son permis de conduire pour une période de 3 ans.

Grâce à une plaidoirie habilement menée et basée sur un seul élément favorable à Monsieur C., l'avocat choisi par notre assuré (un ténor du barreau) a obtenu un jugement bien moins sévère pour notre assuré.



Pour défendre Monsieur C., la D.A.S. a payé énormément :

Frais de gestion interne	250,00 €
Frais de justice	135,35 €
Frais et honoraires d'avocat	2.335,00 €
Total	2.720,35 €

Polices combinées D.A.S.

Avantages des polices combinées

Centraliser toutes les garanties Protection Juridique de plusieurs polices dans un seul contrat

- Vie privée + Véhicule
- Consommateur + Véhicule
- Économique + Véhicule
- Conflits + Véhicule

- Tous les vélomoteurs, motos, quads, bicyclettes, remorques, caravanes : **GRATUITS ET COUVERTS AUTOMATIQUEMENT**
- Réduction pour tous les véhicules dans les polices combinées.
- En co-assurance : 1^{er} véhicule gratuit, 50% de réduction pour le 2nd.

